

Charte d'engagement

Pour une université écologiquement responsable

La question de la protection de l'environnement compte parmi les enjeux majeurs des décennies à venir. Les pouvoirs publics ont donné à ce sujet des signes forts, allant de l'intégration de la Charte de l'Environnement au texte constitutionnel à la mise en œuvre d'une Stratégie Nationale du Développement Durable en passant par la tenue d'un Grenelle de l'Environnement. Dans le champ de l'enseignement supérieur, la Conférence des Présidents d'Universités a adopté une charte pour une «alliance des universités françaises en faveur du développement durable».

En tant qu'université, nous avons en effet une double responsabilité à ce sujet :

La première tient à notre statut d'établissement public, qui nous donne l'obligation morale d'avoir des pratiques exemplaires sur tous les points. La notion de service public est indissociable de la notion de responsabilité dans son acception la plus large, ce qui inclut la question de la protection de l'environnement. L'article 6 de la Charte de l'Environnement affirme d'ailleurs que «les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable» et concilier «la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social».

La seconde est relative aux missions de notre université. Investie dans l'enseignement supérieur et la recherche dans le domaine des lettres et sciences humaines, notre communauté est bien placée pour mesurer les risques que font peser les bouleversements environnementaux sur nos sociétés. L'université doit traduire et valoriser ses savoirs en actes, en agissant localement pour la protection de l'environnement.

En vertu de quoi, l'université de Toulouse II-Le Mirail décide d'intégrer le développement durable dans toutes ses politiques et s'engage plus particulièrement sur les dix points suivants :

- 1. Sensibilisation & Education** : sensibiliser les étudiants et le personnel aux gestes «éco-citoyens» par une communication interne ; proposer aux étudiants des modules transversaux d'éducation au développement durable (EDD) intégrés aux cursus.
- 2. Participation** : soutenir et encourager les actions entreprises par les composantes, les services, les associations et les usagers de l'université pour une meilleure gestion environnementale du campus.
- 3. Ressources naturelles** : maîtriser les consommations de ressources naturelles (eau, papier...) ; mettre en place des politiques pour limiter, trier et valoriser les déchets.
- 4. Energie** : maîtriser les consommations d'énergies (chauffage, électricité) ; engager une rénovation énergétique du bâti existant sur la base de diagnostics précis ; favoriser la production d'énergies renouvelables par l'université (solaire...).
- 5. Eco-construction** : promouvoir l'éco-construction dans le cadre de la reconstruction du campus, via les normes HQE ou autres ; exiger en particulier pour les nouveaux bâtiments des normes énergétiques allant au-delà de la simple réglementation thermique en vigueur ; supprimer autant que possible les locaux préfabriqués par une optimisation de la gestion et de l'occupation des salles.
- 6. Déplacements doux** : promouvoir, par un Plan de Déplacements d'Administration (PDA), les transports alternatifs à la voiture solo (transports en commun, vélo, covoiturage...) ; réduire la place de l'automobile sur le campus.
- 7. Achats durables** : inscrire au cahier des charges des marchés passés par l'établissement des indicateurs de performance environnementale et sociétale pour favoriser les achats responsables.
- 8. Environnement, alimentation & qualité de vie** : proposer un environnement de qualité, sain et préservé aux usagers du campus ; utiliser des méthodes biologiques d'entretien des espaces verts ; promouvoir sur le campus à les produits alimentaires sains, frais, locaux, de saison, équitables et/ou biologiques (restaurants, distributeurs automatiques, coopératives d'achat...)
- 9. Moyens** : se donner les moyens en termes de gouvernance, de ressources humaines et de financements, de mettre en place et coordonner les actions définies dans cette charte.
- 10. Communication** : mettre en place et rendre accessibles des indicateurs de suivi des objectifs de la Charte ; communiquer régulièrement sur ses avancées et la politique de développement durable de l'université, en interne et en externe.

Le 13 octobre 2009, à Toulouse
Daniel FILÂTRE, Président de l'université Toulouse II-Le Mirail